

\_\_\_\_\_  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne  
\_\_\_\_\_

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 juin 2007.

Nombre de conseillers élus  
11

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers en fonction  
11

**Conseillers présents** : KALCK B. / FALK E. / RIFF D. /  
FOURNIER C. / HINDENNACH G. / WOLFF B. / KRAEHN E.

Conseillers présents  
8

**Conseillers absents**: DOSSMANN M. (excusé)  
WILT M. / BOCK M. (non excusés)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 23.04.07 :**

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23.04.07.

**Aide aux associations :**

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal une demande d'aide de plusieurs associations sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente. Il propose pour chaque association du village une location gratuite de la grande salle, une fois par an, soit la valeur de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe d'une location gratuite de la grande salle, une fois par an, pour chaque association du village, les frais de chauffage et la cuisine restant à la charge du locataire à ces occasions.

**Remembrement – classement des chemins ruraux :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'à l'occasion du remembrement, il serait souhaitable qu'un certain nombre de chemins ceinturant le village soient classés en chemins ruraux, donc restant propriétés de la Commune qui pourrait, le cas échéant, décider de leur aménagement, étant donné que la gestion des chemins d'exploitation est du domaine de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de classer en chemins ruraux, les chemins désignés sur le plan joint en annexe.

**Remembrement – Transformation des biens communaux à bail héréditaire en biens communaux loués pour 9 ans :**

Faisant suite à sa délibération du 6.02.06, par laquelle il a été décidé l'abandon du principe des biens communaux cédés à bail héréditaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer les biens communaux à bail héréditaire en biens communaux loués pour 9 ans et de louer également les biens communaux loués pour 6 ans pour une période de 9 ans.

La Commune ne disposera donc plus que de biens communaux loués pour 9 ans.

Au moment de l'affectation des nouvelles parcelles, les biens communaux pourront être regroupés en un ou plusieurs endroits et pourront être départagés en autant de parcelles que de propriétaires seront intéressés par la location, l'attribution pouvant se faire par tirage au sort ou selon la nouvelle répartition parcellaire.

### **Organisation de la cérémonie du 14 juillet :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet la médaille régionale départementale et communale en argent sera remise à un ancien maire, à un conseiller et au secrétaire et une distinction pour 150 dons sera remise à un donneur de sang de Duntzenheim.

Le Conseil Municipal décide d'organiser cette manifestation le samedi 14 juillet à 11 h 00 avec :

- une cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe
- une remise de médailles
- un apéritif concert avec le concours de la musique municipale d'Ingenheim.

### **Remise du prix du fleurissement 2006 par la Communauté de Communes :**

M. le Maire signale que le prix du fleurissement 2006 sera remis à la Commune par la Communauté de Communes vendredi le 6 juillet 2007 à 19 h 30, lors d'une cérémonie avec les représentants des 27 communes qui se déroulera à la salle polyvalente de Saessolsheim et avec un repas qui sera pris en charge par la Communauté de Communes.

M. le Maire invite les conseillers à apporter leur concours à la préparation de cette manifestation et à son déroulement.

### **Journée de travail :**

La séance de travail au lavoir prévue initialement le 23 juin est reportée au 30 juin. La taille des haies sera réalisée en partie par l'ouvrier communal et les conseillers disponibles.

### **Soutien en faveur du locataire de la chasse :**

Dans le cadre de la gestion de la chasse et de ses actions en faveur d'un développement de la faune sauvage, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien au locataire de la chasse par l'acquisition de 2 rouleaux de 25 m de grillage, pour un montant 150 € TTC.

### **Acquisition d'une débroussailleuse pour la section arboricole :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une débroussailleuse pour la section arboricole d'un montant de 534.14 € ht, fixe le montant de la participation de cette dernière à 300 €.

### **Acquisition d'un présentoir :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un présentoir d'information touristique en partie financé par la Communauté de Communes.

### **Décision modificative de crédits :**

Le Conseil Municipal vote un transfert de crédits de 2 300 € du compte 022 au compte 6712 au budget 2007.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 20 juin 2007.

Le Maire